

Procès-verbal Conseil Municipal du 15 septembre 2015

L'an deux mil quinze le quinze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le huit septembre, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Hervé NIEPCERON, Maire.

Présents :

Mme GILLES Catherine, Mr RICOUARD Dominique, Adjoint.

Mr TREPAUT Dimitri, Mr LIOT Patrice, Mr QUETIN Jacky, Mr Yannick DUBOS, Mr THOREL Laurent, Mme MARCOTTE Béatrice, Mme MURARI Marie-Claude, Mr GEST Philippe, Mme DELOEIL Samira, conseillers municipaux.

Absents-excusés : Mme MAILLARD Chantal, Mr SAUTREUIL David, Mr COTTARD Jean-Jacques, conseillers municipaux.

Pouvoir :

- Mme MAILLARD Chantal a donné pouvoir à Mme MURARI Marie-Claude.
- Mr COTTARD Jean-Jacques a donné pouvoir à Mr NIEPCERON Hervé.

Monsieur Laurent THOREL est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2015 a été approuvé sans observation.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante :

- Projet de contrat de maintenance d'éclairage public 2015 - 2018

Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, d'ajouter à l'ordre du jour cette question.

A l'ordre du jour :

1/ Salle polyvalente – choix du maître d'œuvre – D2015-09-15-01

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur RICOUARD, Adjoint en charge des finances.

Monsieur RICOUARD rappelle que les travaux étaient estimés en 2013 à 106 868,91 € hors taxes, que la Commune a sollicité quatre cabinets d'architecte pour les missions suivantes :

- Demande de permis de construire
- Dossier de consultation des entreprises
- Direction et suivi des travaux
- Réception des travaux.

Il précise que ces cabinets avaient l'obligation de transmettre leurs références avec leurs propositions d'honoraires.

Il communique les noms des cabinets d'architectes consultés :

- SARL IDEART, représenté par Monsieur Jean-Marc GARD-BAHOLET de Lillebonne
- Monsieur Régis DEHAYS de Bolbec
- 9 BIS ARCHITECTURE de Bretteville du Grand Caux
- ADEQUAT ARCHITECTURE de Rouen.

Il précise que la Commune a reçu deux réponses détaillées comme suit :

- SARL IDEART – Mr Jean-Marc GARD-BAHOLET : 10% soit une rémunération forfaitaire fixée à 11 000,00 € hors taxes soit 13 200,00 € TTC.
- 9 BIS ARCHITECTURE : forfait des honoraires de 14 500,00 € hors taxes soit 17 400,00 € TTC.

Monsieur RICOUARD signale que le Cabinet 9 Bis Architecture a transmis sa proposition par mail et sans aucune référence.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ce cabinet a proposé sa rémunération de manière forfaitaire.

A cet effet, Monsieur le Maire communique le détail des prestations proposées et précise que ses honoraires peuvent être réduits si on supprime certains postes de la mission.

Avant de passer au vote, Monsieur RICOUARD informe les nouveaux élus que le Cabinet IDEART a réalisé les travaux d'extension de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que le Cabinet 9 Bis ARCHITECTURE est plus cher et qu'il n'a pas donné ses références,

DECIDE, à l'unanimité, de retenir la proposition de la SARL IDEART, représenté par Monsieur Jean-Marc GARD-BAHOLET ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec ce Cabinet qui définit sa mission.

2/ City-stade – travaux d'élitage – D2015-09-15-02

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a fait réaliser par l'entreprise BERTIN une partie des travaux d'élitage du city stade et propose de faire le reste du terrain.

Il communique les devis des deux entreprises consultées :

- Monsieur Sylvain BERTIN de Vattetot-sous-Beaumont : 10 585,20 € TTC
- MAUGARD ESPACES VERTS de Beuzeville la Grenier : 8 952,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise MAUGARD ESPACES VERTS d'un montant de 8 952,00 € TTC.

3/ Projet d'aménagement du cimetière – demande de subvention - D2015-09-15-03

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame GILLES, Adjointe, en charge du dossier.

Madame GILLES présente le devis de la Société des pompes Funèbres BURETTE de Beuzeville la Grenier d'un montant de 9 391,00 € TTC pour le projet d'aménagement d'un jardin du souvenir et de création d'un ossuaire et d'un columbarium de 6 cases.

Elle précise que la commune peut solliciter une subvention de 30 % au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **De retenir** le devis de la Société des Pompes Funèbres BURETTE d'un montant de 9 391,00 € TTC ;
- **D'inscrire** la dépense en section d'investissement au budget primitif 2016 ;
- **De solliciter** une subvention selon le plan de financement ci-après :
 - Subvention au taux de 30 % au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;
 - Le solde sur les fonds libres de la Commune.

4/ Planning du bureau de vote des Elections Régionales des 6 et 13 décembre 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les Elections Régionales sont prévues les dimanches 6 et 13 décembre 2015 et propose de dresser les permanences

- **Dimanche 6 décembre 2015**

De 8h00 à 10h30	Dimitri TREPAUT	Hervé NIEPCERON	Dominique RICOUARD
De 10h30 à 13h00	Chantal MAILLARD	Samira DELOEIL	Philippe GEST
De 13h00 à 15h30	Marie-Claude MURARI	Catherine GILLES	Béatrice MARCOTTE
De 15h30 à 18h00	Jacky QUETIN	Roger AUBER	David SAUTREUIL

Président du bureau de vote : Mr Hervé NIEPCERON, Maire.

Dépouillement : Mr Hervé NIEPCERON, Mme Catherine GILLES, Mr Jacky QUETIN, Mr Roger AUBER, Mr David SAUTREUIL.

- **Dimanche 13 décembre 2015**

De 8h00 à 10h30	Chantal MAILLARD	Laurent THOREL	Yannick DUBOS
De 10h30 à 13h00	Samira DELOEIL	Dominique RICOUARD	Philippe GEST
De 13h00 à 15h30	Marie-Claude MURARI	Patrice LIOT	Béatrice MARCOTTE
De 15h30 à 18h00	Jacky QUETIN	Hervé NIEPCERON	Catherine GILLES

Président du bureau de vote : Mr Hervé NIEPCERON, Maire.

Dépouillement : Mr Hervé NIEPCERON, Mme Catherine GILLES, Mr Jacky QUETIN, Mr Roger AUBER, Mme Karine DUBOS.

5/ Projet de contrat de maintenance de l'éclairage public 2015 – 2018 – D2015-09-15-05

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 9 avril 2015, le Conseil Municipal avait refusé la proposition du Syndicat Départemental d'Énergie, précise que ce syndicat a fait deux nouvelles propositions et communique à cet effet le détail dont l'une est estimée à 1 414,62 € TTC et l'autre à 1 913,88 € TTC.

Monsieur le Maire signale qu'il a sollicité un devis à la SARL LP NACELLE SERVICE qui lui a fait trois propositions.

Monsieur le Maire communique le détail de ces trois propositions pour les années 2016 à 2018 dont les coûts s'élèvent à :

- 1^{ère} proposition : 1 064,00 € HT soit 1 276,80 € TTC
- 2^{ème} proposition : 1 671,60 € soit 2 005,92 € TTC
- 3^{ème} proposition est fixée, sur appel téléphonique de la mairie, au coût par coût sans facturation de déplacement et uniquement une facturation de la main d'œuvre et du matériel changé selon les tarifs en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'**unanimité** :

- **De refuser** le contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie ;
- **D'accepter** la 3^{ème} proposition émise par la Société LP NACELLE SERVICE.

6/ Questions diverses

A – Nomination d'un délégué du Président du Tribunal de Grande Instance – D2015-09-15-06A

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Claude HAZARD, nommé délégué du Président du Tribunal de Grande Instance en séance du Conseil Municipal du 22 avril 2014, souhaite cesser ses fonctions et demande les personnes candidates pour pourvoir à son remplacement.

Monsieur Philippe GEST est le seul candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'**unanimité**, de nommer Monsieur Philippe GEST, délégué du Président du Tribunal de Grande instance.

B – Divers

En fin de séance, Madame GILLES suggère au Conseil Municipal d'agrandir le parking situé à l'angle de la route de Bréauté et de l'Impasse Férambosc en supprimant la partie engazonnée compte tenu du manque de places de stationnement notamment aux heures de l'école et lors de manifestations communales.

Monsieur le Maire lui indique que la station d'épuration, située dans la propriété de Mr et Mme Laurent THOREL, devrait être installée par le syndicat d'eau sur ce terrain d'ici 2 ou 3 ans.

Madame GILLES regrette de ne pas avoir été informée et suggère de la mettre ailleurs d'un point de vue esthétique pour le centre bourg.

Compte tenu que le projet du syndicat ne va pas se réaliser dans l'immédiat, Monsieur DUBOS propose de solliciter des devis pour agrandir le parking existant.

La majorité du Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des devis.

Monsieur THOREL signale à l'Assemblée que le parking devant la mairie est dégradé par les arbres existants et suggère de les faire enlever.

Suite à la demande de Monsieur THOREL, **le Conseil Municipal AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des devis pour enlever les arbres situés devant la mairie qui dégrade le parking.

Monsieur RICOUARD évoque le financement des travaux de l'église, estimés en 2013 à 730 000 € hors taxes, qui ne pourront se faire soit en contractant un emprunt à long terme et

une augmentation importante des impôts locaux, soit pour réduire le montant de l'emprunt et la hausse des impôts envisager la vente du presbytère. Il précise qu'avec Madame GILLES ils avaient réfléchi ensemble sur la possibilité de rédiger un article dans le prochain bulletin municipal sur le financement de ces travaux afin de connaître l'avis des habitants sur l'avenir de ce patrimoine communal qui se dégrade fortement et demande au Conseil Municipal son avis sur cette proposition.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas favorable.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a suggéré au Maire de Bréauté de créer un regroupement scolaire avec cette Commune pour accueillir les enfants dans les deux classes existantes de Vattetot-sous-Beaumont.

Il précise que le Maire de Bréauté n'est pas contre ce projet mais qu'il n'est pas favorable à la scolarisation des enfants de Bréauté à Vattetot-sous-Beaumont et signale qu'il souhaiterait accueillir tous les enfants de Vattetot-sous-Beaumont à Bréauté.

Monsieur GEST demande à Monsieur le Maire de supprimer le panneau d'interdiction de stationner rue des écoles situé à proximité de la propriété LETEC compte tenu du départ de la Commune de ces propriétaires.

Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, d'enlever le panneau d'interdiction de stationner rue des écoles.

En fin de séance, le problème de stationnement dans le lotissement de la plaine est évoqué.

Le Conseil Municipal, AUTORISE, Monsieur le Maire à changer de côté le panneau d'interdiction de stationner.

La séance est levée à 22h20.